



no: _____

Vorstoss Nr. / Interv.

Termin GR / Délai CM: _____

Direktion / Direction: _____

Mitbericht / Corapport: _____

Motion

Place de l'Esplanade : faire de l'îlot de chaleur un espace attractif pour la population !

Proposition :

Le Conseil municipal est chargé de procéder à des mesures d'aménagement à court terme afin de rendre la place de l'Esplanade plus attractive pour la population biennoise et réduire l'effet d'îlot de chaleur lié à cet espace. Il est en particulier prié d'examiner les mesures suivantes :

1. Verdir la place en y installant des arbres et de la végétation favorisant le rafraîchissement du lieu et apportant de l'ombre, en pleine terre ou en pots ;
2. Ombrager la place au moyen d'auvents ou de voilures, sur le modèle des « îlots d'été » ;
3. S'assurer que les « flaques d'eau » soient réellement remplies d'eau lorsque la place n'est pas utilisée pour des événements particuliers ;
4. Mettre à disposition de la population au plus vite du mobilier urbain stocké par la ville (chaises, tables, jeux, etc.) ;
5. Ces mesures doivent être conçues de manière modulable, afin que la place continue à pouvoir être utilisée pour des événements publics (marché aux puces, patinoire, etc.)

Motivation :

L'Esplanade est un espace public très central, d'une grande valeur à Bienne. Néanmoins, sept ans après son inauguration, force est de constater que son utilisation demeure bien en-dessous des attentes et qu'il fait même souvent l'objet de moqueries du fait de son apparence désertique en été. Au vu de la chaleur, la population le déserte étant donné qu'il s'agit essentiellement d'une énorme place en asphalte vide – exception faite de quelques skateuses et skateurs courageux. En l'état actuel, l'Esplanade constitue l'un des principaux îlots de chaleur de Bienne. Quel gâchis pour un espace public d'une telle taille, situé en plein centre-ville !

Dans ce contexte, le Parti socialiste romand (PSR) est d'avis qu'il est impératif de procéder à des aménagements rapides afin de faire de cette place un vrai lieu de rencontre, plus attractif pour la population, qui donne envie de s'arrêter. Pour ce faire, nous prions le Conseil municipal de mettre en œuvre les 4 mesures mentionnées ci-dessus.

Les mesures 3 et 4 ns sont rien d'autre que remettre en place ce qui avait été vendu à la population lors de la votation pour le crédit, soit les flaques et le mobilier urbain.

De l'avis du PSR, un accent particulier doit être mis aujourd'hui sur la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur. Dans une perspective d'étés de plus en plus longs et chauds, la végétalisation a un rôle essentiel à jouer à cet effet. Elle atténue la surchauffe des villes induite par le rayonnement des surfaces goudronnées. L'évaporation produite par les plantes contribue ainsi au rafraîchissement de l'air ambiant. La végétalisation permet également de réguler naturellement le taux de poussières par filtration et contribue ainsi à une meilleure qualité de l'air. Les substrats des végétaux piègent et recyclent les poussières et particules fines polluantes présentes dans l'air et l'eau de pluie. Le PSR est conscient que de nombreux arbres ont été plantés dans le secteur de l'Esplanade. Il faudra néanmoins attendre de nombreuses années avant que ceux-ci n'atteignent une taille suffisante pour jouer un rôle contre la chaleur.

Enfin, afin que l'Esplanade remplisse réellement le rôle de lieu de rencontre qui lui est dévolu, le PSR attend du Conseil municipal qu'il prenne contact avec les lieux et institutions situés autour de la place, dans le but d'encourager les synergies et promouvoir les initiatives innovantes quant à l'utilisation de ce lieu.

Bienne, le 5 octobre 2023

Pour le groupe parlementaire PSR

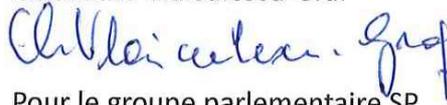

Marie Moeschler


Joseline Stolz

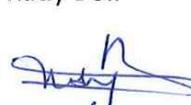

Isabelle Torriani Latscha

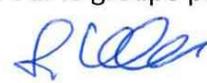

Ruth Kilezi

Christiane Vlaiculescu-Graf


Pour le groupe parlementaire SP

Kady Boli




Levin Koller







